

du droit de préemption, je désire insister sur ce que je disais lorsqu'on m'a interrompu, à savoir qu'il est nécessaire que le Gouvernement fasse preuve de libéralité envers le colon. Celui-ci se rend là-bas dans l'intention de s'y fixer et d'y élever sa famille. Tant qu'à errer dans un sens ou dans l'autre, il vaut mieux lui accorder quelques acres de trop plutôt que de lui imposer des restrictions injustes.

Ceux qui connaissent les terres encore inoccupées admettront qu'un colon n'aura pas assez de 160 acres pour se créer un foyer. Même s'il devait, en recevant 320 acres, avoir quelques acres de plus que le nombre dont il a besoin, je déclare qu'il vaut mieux errer dans ce sens-là, car, à la longue, au fur et à mesure que sa famille grandira, le colon aura besoin de reculer les bornes de son exploitation et de posséder des terres pour y établir ses fils. Si vous ne lui accordez qu'une faible étendue de terrain, vous serez la cause de la dispersion de sa famille, ce qu'il faut éviter autant que faire se peut.

Je me souviens que, lorsqu'on a inauguré l'établissement des nouvelles provinces et que Son Excellence, le premier ministre et quelques-uns de ses collègues se sont rendus à Edmonton, le ministre des Douanes (M. Paterson) a prononcé un discours que la population a beaucoup apprécié. Devant lui, se trouvaient des rangées de charettes où s'entassaient de petits enfants. Chaque charrette portaient cette inscription : "Ils grandiront". Cette inscription servit de texte au discours du ministre qui parla du développement qu'on remarquait de toutes parts dans toute cette partie du pays. Il fit allusion aux progrès accomplis dans le passé et à ceux qui s'occupaient à l'avenir. Le son de sa voix se répandait dans la prairie et jusqu'au delà de la Saskatchewan, et la population goûtait extrêmement de son discours et lui pardonnait presque de prélever chaque année de si grosses sommes d'argent sous formes de droits de la douane. Je déclare que la même inscription peut s'appliquer à nos familles, lorsqu'il s'agit de pourvoir à leur établissement à l'aide d'une généreuse concession de terrains. Si vous n'accordez aux colons que 160 acres de terrain, et d'un terrain qui n'est pas des meilleurs, vous devrez tenir compte des progrès de ce pays et de la croissance des familles qui l'habitent.

Je désire faire savoir que je ne partage pas les sentiments exprimés par le représentant de Brandon (M. Sifton), mais que j'approuve plutôt les dispositions du projet de loi que le ministère a déposé à la dernière session.

Je mentionnerai une objection ou deux qu'on a soulevées contre le projet de construction d'un chemin de fer jusqu'à la baie d'Hudson. On objecte que le matériel roulant de cette voie ferrée ne servira que pendant 3 ou 4 mois ou, au plus, 5 mois de

l'année. Selon moi, cela n'est pas exact. Pendant des mois il y aura du blé à transporter jusqu'aux élévateurs de Fort-Churchill; puis, quelle que soit la compagnie qui administrera le chemin de fer à la baie d'Hudson, que ce soit la compagnie du chemin de fer canadien du Nord, du Pacifique-Canadien ou du Grand-Tronc-Pacifique, elle pourra n'importe quand, dans un délai de vingt-quatre heures, faire passer le matériel roulant sur son réseau principal. Il est donc impossible de soutenir que ce matériel roulant sera inutile pendant 7 ou 8 mois de l'année. Il ne faut pas oublier, non plus, que même à l'heure qu'il est on rend à Fort-William et à Port-Arthur plusieurs millions de boisseaux de grain. Il y a à la tête des Grands lacs des élévateurs qui peuvent contenir environ 15,000,000 de boisseaux de grain. Pourquoi n'en transporterait-on pas aussi à Fort-Churchill ?

Ne désirant pas abuser plus longtemps des instants de la Chambre, je terminerai en disant que la population de l'Ouest, les électeurs de ma circonscription, et je crois pouvoir dire les citoyens de la province de la Saskatchewan, désirent que le Gouvernement mette immédiatement à l'étude ce problème dont la solution les rapprochera des consommateurs de leurs produits et allégera le fardeau qu'ils ont supporté depuis quelques années. Ils prient le Gouvernement de leur venir en aide en leur procurant de meilleurs moyens de transporter leur grain.

J'ai tenté de démontrer que l'entreprise que mentionne ma proposition est susceptible d'exécution, que les cultivateurs de l'Ouest exigent la solution de ce problème, que le projet n'est pas de nature à ébranler le ministère, que l'Ouest a des titres aux égards du Gouvernement fédéral parce qu'il contribue puissamment au développement des ressources naturelles du Canada. J'espère que ces considérations auront du poids auprès du ministère et des députés des deux côtés de la Chambre et que ma proposition sera favorablement accueillie par eux.

M. F. L. SCHAFFNER (Souris) : Je prie la Chambre de vouloir bien m'écouter quelques instants cet après-midi, pendant que je ferai connaître ce que je pense de cette importante question qui soulève tant d'intérêt dans l'Ouest. Pendant mes vingt-cinq années de séjour là-bas, plusieurs problèmes ont occupé l'attention du Gouvernement fédéral et des autorités provinciales. Il a fallu résoudre la question de l'instruction publique qui n'était pas sans présenter des difficultés, la question de l'immigration, la question de l'administration de la justice dans un territoire aussi vaste, la question de l'organisation des diverses provinces qui forment l'extrême Ouest; cependant, selon moi, aucune question n'a causé autant d'appréhension ni n'a plus préoccupé le public que

M. KNOWLES.